

PROJET PÉDAGOGIQUE

juillet 2026

juin 2027



NOTARNICOLA CYRILLE

PAULHAGUET, HAUTE-LOIRE (43)

L'association Gestionnaire : Ville Auvergne



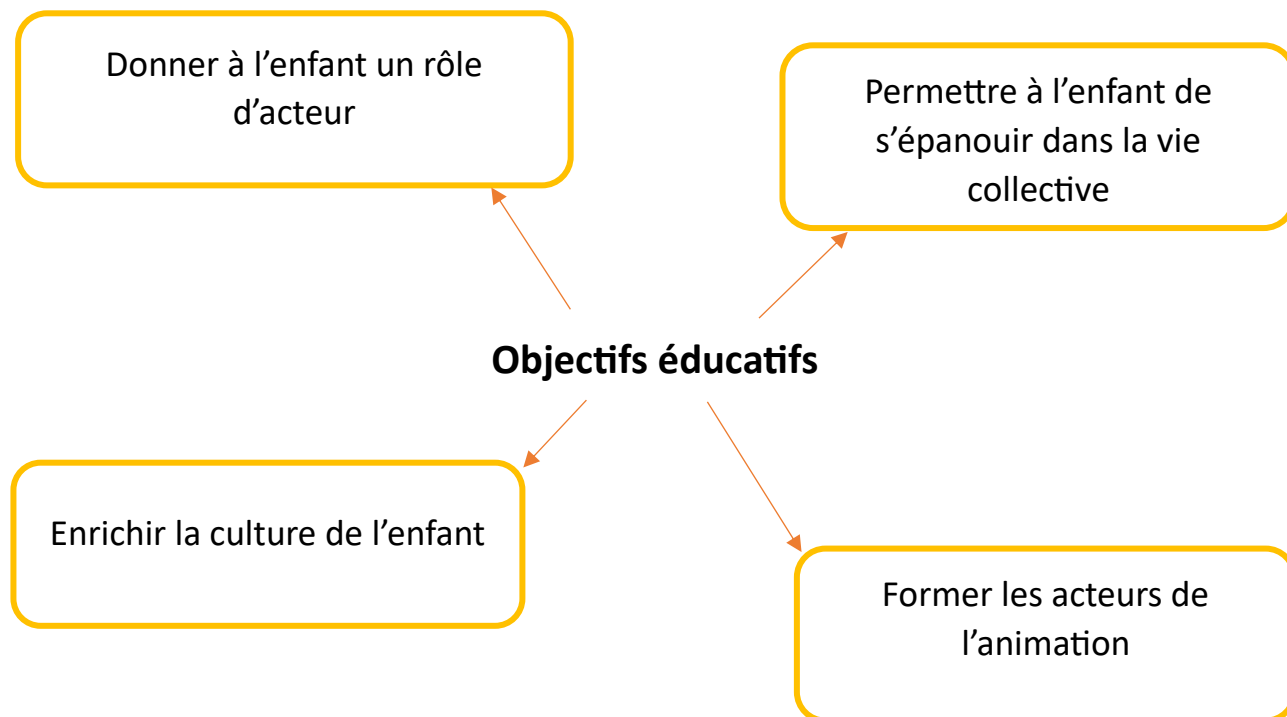
Brève présentation :

L'association est parue au journal officiel le 1 juillet 2003 et est régie par la loi 1901.
Elle est association d'éducation populaire, laïque et apolitique.
Elle est gestionnaire de 10 Accueils de loisirs.
Elle est composée de 17 permanents dont 1 directeur administratif, 2 coordinateurs pédagogiques et embauche jusqu'à 70 saisonniers.

Le but :

Ville Auvergne a pour but d'offrir aux enfants et aux jeunes du monde rural des loisirs éducatifs de qualité complémentaire aux autres acteurs de l'éducation afin qu'ils acquièrent, entre autres, les compétences sociales indispensables à leur citoyenneté.

Les points essentiels du Projet Educatif :



Ville Auvergne c'est :

- 23 ans d'expertises dans la mise en place de structures enfance et jeunesse sur le territoire départemental.
 - Formation des animateurs professionnels.
 - Formateur d'animateurs (BAFA) et de directeurs (BAFD) volontaires.
 - Participation active dans les jurys départementaux et régionaux de certification des compétences professionnelles.
 - Tête de réseau Feux de Camps des ALSH de Haute-Loire.
 - Partenaire du REAAP[1] et organisateur d'actions labélisées.
 - Mouvement départemental fédéral d'éducation populaire.
 - 1585 enfants accueillis en 2024 réalisant 200 941 heures enfants sur les départements de la Haute-Loire et du Cantal.
- Disponibilité directe de 4 personnes diplômées BAFD ou équivalent afin d'assurer d'éventuels remplacements de direction

Ville Auvergne souhaite donner la possibilité au plus grand nombre de participer à des activités permettant aux enfants de grandir et de s'épanouir dans les domaines les plus vastes qui soient. L'association prévoit une organisation des ressources humaines permettant d'allier qualité d'accueil et maîtrise des dépenses. Elle se base pour cela sur les chiffres de fréquentation connus. L'association met un point d'honneur à rendre un service aux usagers, mais aussi aux collectivités avec qui elle travaille.

Ville Auvergne s'appuie sur des méthodes pédagogiques actives. Aussi, les équipes d'animations mettront en œuvre un grand nombre d'animations en s'appuyant sur les compétences internes et celles du réseau.

Ville Auvergne dispose en son sein de directeurs qualifiés pouvant assurer le remplacement instantané d'un directeur de structure.

Les équipes de Ville Auvergne ont montré leur capacité à réagir à l'accroissement d'activité. Elles sont en mesure d'assurer la gestion des structures pour lesquelles l'association candidate et son administration n'hésite pas à refuser des marchés quand ceux-ci sortent de son domaine de compétences ou risque de mobiliser plus de ressources que celles disponibles. L'histoire de Ville Auvergne sur le territoire départemental est un exemple de cette capacité au fil des années à adapter les outils et à s'adapter aux changements de conjoncture et/ou d'organisation.



[1] Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité



Nos valeurs éducatives

Les volontés éducatives de Ville Auvergne sont traduites dans son projet éducatif.

Voulant appuyer ses actions sur des valeurs fortes et réalistes, l'évaluation s'est appuyée sur plusieurs étapes d'élaboration :

- Ecriture collective (Conseil d'administration et personnel) du nouveau projet par étapes :
 - Diagnostic des contextes idéologiques, sociologiques, partenariaux, géographiques.
 - Définitions des valeurs et axes éducatifs prioritaires.
 - Définition des moyens à mettre en œuvre.
- Élaboration et mise en œuvre des outils de suivi et d'évaluation

Les objectifs généraux ainsi dégagés en sont les suivants :

- Donner à l'enfant un rôle d'acteur
 - Le rendre acteur de son environnement
 - Rendre l'enfant autonome
 - Donner à l'enfant une place entière
- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans la vie collective.
- Enrichir la culture de l'enfant.
- Former les acteurs de l'animation.

Ce projet est détaillé sur chaque structure, constituant ainsi une feuille de route pour les directeurs des différentes actions.

Une évaluation en est faite par les équipes puis par le conseil d'administration afin d'en vérifier la pertinence et d'en permettre l'évolution.

Références pédagogiques.

Dans sa démarche éducative, l'association s'appuie sur des méthodes pédagogiques actives centrées sur l'expérimentation et l'autonomie des enfants.

Petite enfance 3-6 ans



Méthode Montessori :
"Apprends moi à faire seul"



Les animateurs s'appuient sur des outils et pratiques privilégiant la découverte et l'apprentissage autonome au travers de différentes activités et ateliers. Les règles, les espaces, les temps de vie et le déroulement des activités s'appuient sur des représentations concrètes (photos, images, dessins, panneaux du code de la route...) afin d'assurer une compréhension dispensée de la lecture, voire même de la maîtrise de la langue.

Enfance - adolescence

Méthode Fresnet :
Les connaissances de chacun
au service du groupe



Méthode Dewey :
L'apprentissage par le
tâtonnement et
l'expérimentation



Pour les groupes d'enfants plus grands, les animateurs s'appuient principalement sur les méthodes Fresnet et Dewey en alternance ou en complémentarité en fonction des résultats attendus. Ainsi, nous nous inspirons des connaissances des enfants au service de tous et/ou nous permettons aux enfants de proposer ou expérimenter différents processus afin de réaliser une activité, gagner un jeu...



**Vie quotidienne et collective :
apprendre à vivre ensemble.**



**Méthode Korczak :
Les sociétés d'enfants.**

La méthode Korczak, place chaque personne comme un membre égal à un autre au sein du groupe. La vie du centre s'appuie sur une autorégulation par l'ensemble du groupe (enfants et adultes) et sur le partage des tâches et des responsabilités en fonction des capacités de chacun. Une place spécifique et importante est réservée aux temps de parole et d'échange. Les règles de vie sont définies collectivement, ainsi que les sanctions. Ces règles sont encadrées et ne peuvent outrepasser les réglementations et lois qui s'imposent naturellement à l'accueil, ni heurter les principes républicains de respect et de savoir vivre ensemble. L'adulte est un référent garant du respect de ces principes supérieurs.



L'accueil de loisirs : une action d'intérêt social

Outre son action éducative et sa fonction "mode de garde", nous reconnaissons et donnons à l'accueil de loisirs une mission sociale.

Il doit accompagner les enfants dans la continuité éducative des familles sur un temps privilégié de vacances.

Affranchi des obligations scolaires d'acquisition de compétences, l'accueil doit participer à la construction de l'individu dans son contexte familial, social et culturel.

Une situation privilégiée :

Porte d'entrée et premier guichet du soutien familial.

Affranchie du caractère institutionnel souvent attribué aux établissements scolaires et/ou sociaux, l'accueil de loisirs offre un cadre privilégié, propice à la mise en confiance des familles. Il est donc possible d'identifier les problèmes et d'aiguiller les familles vers les bons interlocuteurs.

Un maillon essentiel du dispositif de protection de l'enfance et du soutien à la parentalité.

Pour jouer pleinement son rôle social, l'ALSH doit disposer d'une parfaite connaissance des autres acteurs d'une part et entretenir avec eux une communication régulière et à forte valeur qualitative d'autre part.

C'est à ces 2 conditions que nos directeurs peuvent aiguiller les familles vers le bon interlocuteur en fonction de chaque situation particulière.

Des moyens adaptés mis en œuvre :

Du temps dédié et des personnes ressources.

Les directeurs disposent de temps dédié à l'accueil et l'écoute des familles. Myriam LACROIX-GILLES est la personne ressource dans l'orientation sociale à laquelle les directeurs peuvent se référer. Sa mission dans ce cadre est aussi d'entretenir les relations avec les services de protection de l'enfance et les foyers, institutions et familles d'accueil... Elle assure l'information des directeurs sur les dispositifs et moyens d'action des différentes institutions.

Elle mobilise et instruit les dossiers individuels de soutien sociaux et financiers au service des familles.

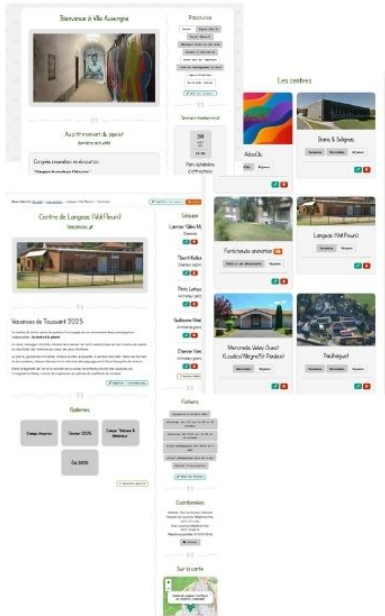
Dans la même dynamique, l'accueil des enfants porteurs de handicaps est une préoccupation importante. Myriam LACROIX-GILLES et Kellian TIBERTI sont les personnes ressources dans les relations avec le DAHLIR et la mise en œuvre de PAI *.

* Protocole d'Accueil Individualisé.

Au service des familles

La disponibilité pour les familles, l'efficacité dans les démarches et l'accessibilité des structures reste une priorité que l'association n'a de cesse de faire progresser.

Une information numérique simple et fluide



L'association s'est dotée d'un site internet à la fois simple et détaillé. Les enfants et leurs familles ont accès à l'ensemble des informations, que se soit vis à vis de l'association ou de l'ALSH qu'elles fréquentent.

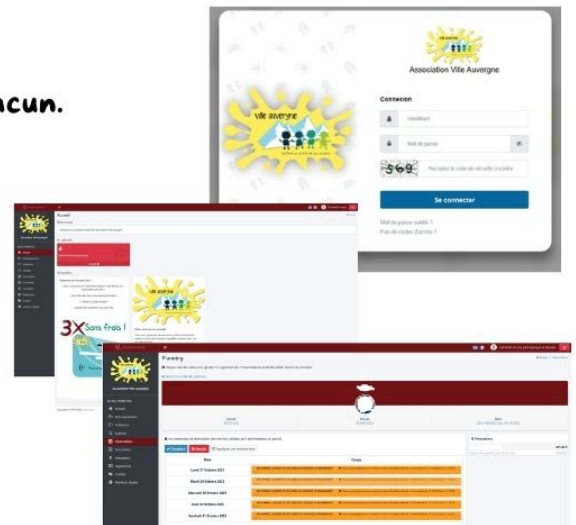
Programmes, plaquettes, dossiers d'inscription, photos, actualités... Les familles peuvent retrouver toutes les informations nécessaires à l'accueil de leurs enfants.

Le site dispose en parallèle d'une page contact permettant de communiquer directement avec son centre ou avec le siège de l'association et de transmettre les documents d'inscription.

Un espace famille dédié à chacun.

Espace individuel dédié et sécurisé, le portail famille Noethysweb permet une gestion directe de leurs dossiers par les familles, de l'inscription au paiement des factures en passant par la transmission de documents, les réservations et la modification des informations personnelles et familiales.

Le portail prévoit un système de chat internet avec les différentes structures et services de l'association.



L'accessibilité financière : Une priorité

L'association a fait de l'accessibilité financière des structures une priorité.

- Tarification personnelle au taux d'effort : chacun paye selon ses ressources.
- Coût des prestations extérieures inclus dans le prix de journée.
- Possibilité de règlement par chèque ANCV et CESU.
- Facture à terme échu : on ne paye que les journées réalisées.*
- Aide des CE.
- Prise en charge personnalisée par les services sociaux et œuvres caritatives de soutien aux familles.
- Possibilité de payer en ligne.
- **Possibilité de paiement échelonné.**

Paiement en 3x sans frais !
Nous vous proposons désormais de payer votre facture en 3 mensualités sans frais !
— Pour cela, aller dans votre espace facturation
— Cliquer sur payer en ligne
— Sélectionner paiement 3 fois sans frais



Une présence humaine bien réelle

Parce que, concernant nos enfants, la machine ne remplacera jamais le contact humain, l'organisation des structures prévoit :

- Des permanences administratives hebdomadaires sur les sites d'animation.
- Un système de transfert des appels sur les structures vers le siège de l'association en cas de non réponse. Ce système est remplacé à partir de décembre 2025 par un système de standard permettant :
 - d'inclure les téléphones mobiles dans les transferts.
 - de permettre des transferts "navettes" entre les structures et le siège de l'association.
- Des horaires adaptés permettant de recevoir au maximum les appels en dehors des temps de travail des familles : fermeture des bureaux à 12h30 et 17h30.



* Sous réserve de respect du règlement intérieur des structures.

Ville Auvergne c'est aussi :

Des outils pédagogiques au service des enfants, des familles et des équipes :

Malles pédagogiques thématiques.

Toutes nos malles peuvent faire l'objet d'un accompagnement par un employé formé à leurs usages.

- Art circassien.
- Kirigami.
- "Son et Lumière".
- Sport et jeux de plein air.
- Développement sensoriel.
- Éveil musical.
- D'outils d'initiation au bricolage et au travail du bois.
 - Scies à chantourné.
 - Scies sauteuses.
 - Pyrograveurs.
 - Petit outillage.
 - ...
- D'initiation à la mosaïque.
- Moulages.
- D'approche du numérique :
 - 7 ordinateurs
 - Logiciels de codage (Scratch, Visual Studio Code).
 - Logiciel de création 3D (Ultimaker Cura).
 - Imprimante 3D (acquisition janvier 2026).

Une ludothèque de près de 400 références.

Une bibliothèque de 500 titres dont 150 titres d'ouvrages ressources pour les équipes pédagogiques.



3 kits de camping pour 21 personnes chacun.

2 véhicules 9 places.

Site d'animation et de plein air de Fonchaude.



Mes valeurs et mes intentions éducatives pour cette année

2026/2027

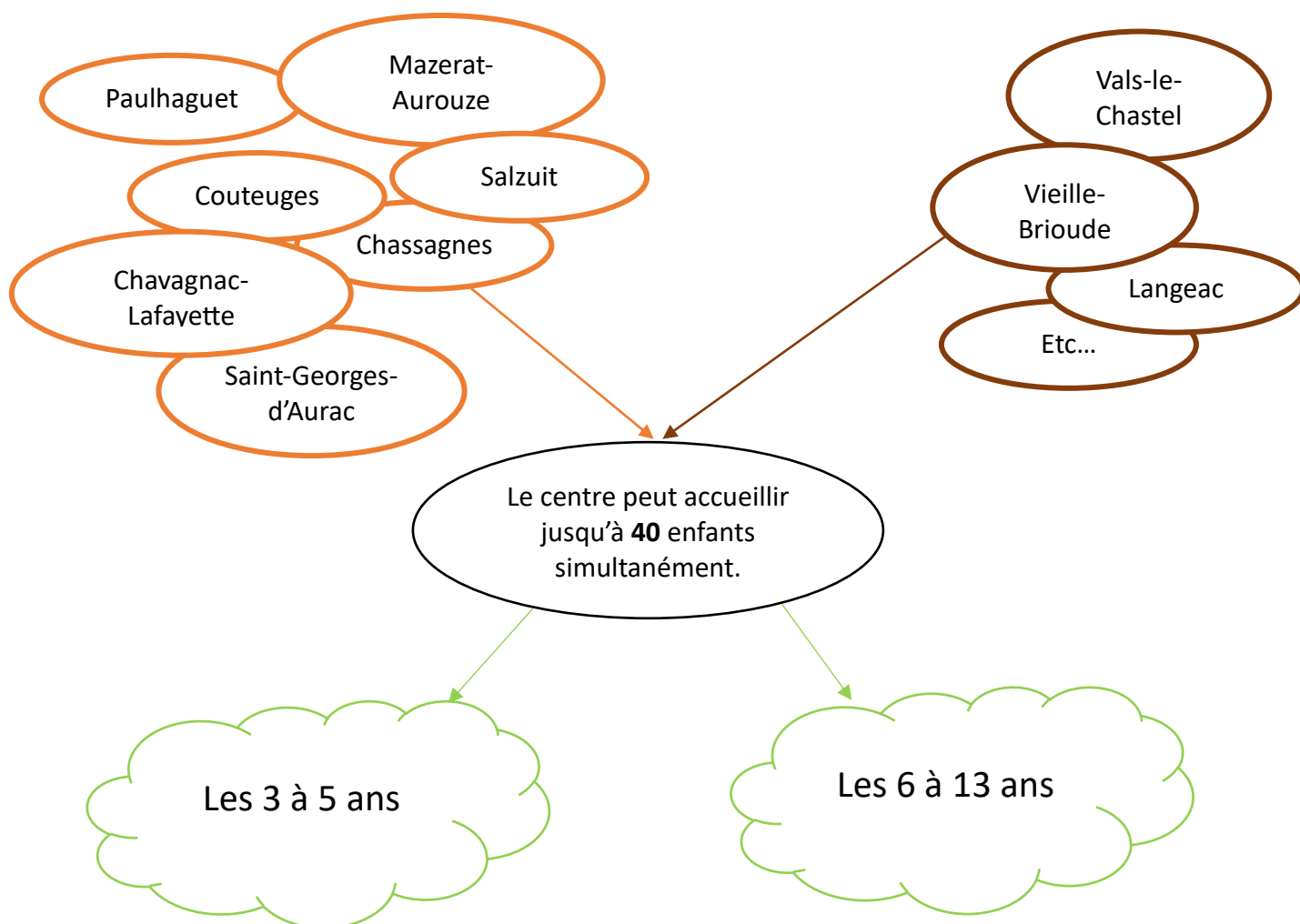
Thématique : Les voyage autour du monde et les différentes cultures

Le projet pédagogique permettra de favoriser l'inclusion et de faire découvrir aux enfants de nouvelles cultures et civilisation. Cela dans le respect du Projet Educatif étant de favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble (ex : bibliothèque, balade culturelles contées). En cohésion avec mon équipe nous allons travailler sur les valeurs humaines : altruisme, bienveillance et sérénité.

I - Le public

Le public est principalement issu d'un milieu rural. Néanmoins, une certaine diversité géographique est observée.

Les enfants viennent de **plusieurs communes alentour** mais aussi de **communes un peu plus éloignées**.



Quelle catégorie sociale ?

Le public accueilli est mixte sur le plan social, bien que majoritairement issu de milieux populaires ou ruraux.

II - Le personnel

Directeur/trice :

NOTARNICOLA Cyrille

Pinto-Marcelino
Latoya

(Dernière semaine du
mois d'Aout)

Animateurs/trices

Diplômé(es) :

VALLEE Chloé

ETIENNE Yann

NSANGOU NDAM Sasha

PLAN Eliott

Animateur Stagiaire :

LACROIX-GILLES Jules

L'équipe présente des compétences variées et complémentaires

Activités d'expression : plusieurs membres ont de l'expérience dans l'animation d'ateliers manuels, théâtre, contes ou musique.

Activités de pleine nature : l'équipe est à l'aise avec les jeux extérieurs, les balades, et l'organisation de sorties nature, en lien avec l'environnement rural local.

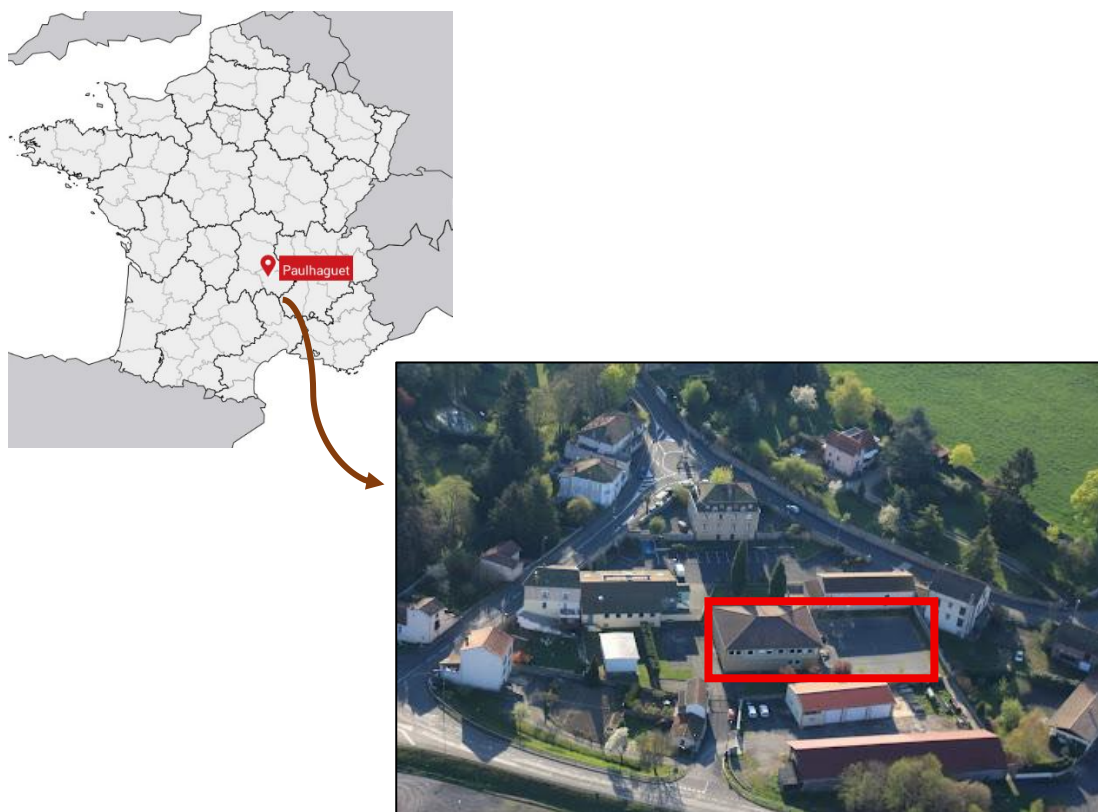
Compétences techniques et pédagogiques : les animateur·rice·s expérimenté·e·s maîtrisent les fondamentaux de la sécurité, de la gestion de groupe, de l'adaptation aux âges, et savent accompagner les stagiaires dans leur progression pédagogique.

Une personne chargée de l'entretien des locaux (ménage) est présente et veille à garantir un cadre propre, hygiénique et sécurisant pour les enfants et les adultes.

Equipe technique :

HERMET Séverine

III – Le Lieu



L'accueil de loisirs se situe à Paulhaguet, en Auvergne, dans un environnement rural et campagnard.

Il s'agit d'un accueil sans hébergement (accueil de loisirs), les enfants rentrent chez eux chaque soir.



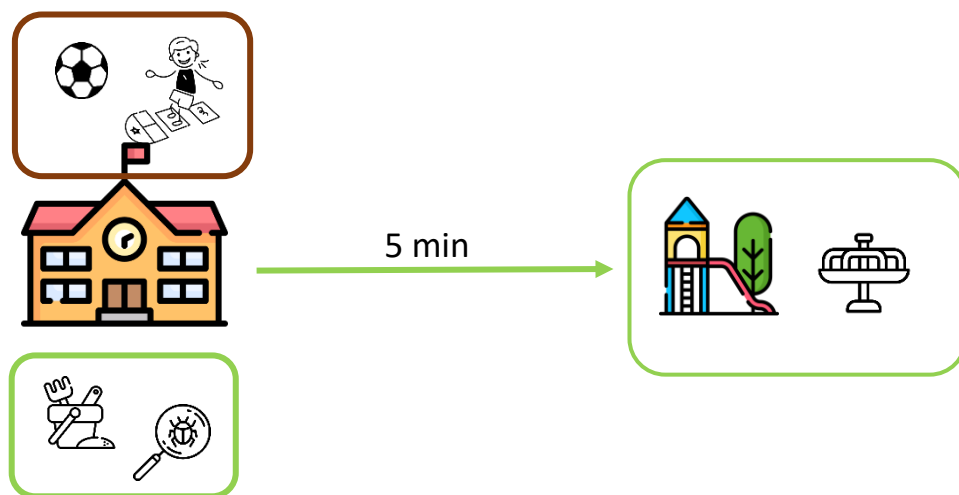
Quel espace intérieur ?

L'accueil est installé dans l'ancienne école de Paulhaguet, ce qui offre plusieurs espaces adaptés :

- Une salle pour les petits
- Une salle pour les grands
- Une grande salle polyvalente permettant des activités sportives ou dynamiques (avec table de ping-pong, tatamis, etc.)
- Une salle de sieste, adaptée pour le repos et l'endormissement
- Un bureau pour le directeur
- Une salle de rangement pour le matériel
- Deux blocs sanitaires (toilettes) séparés

Quel espace extérieur environnant ?

L'extérieur immédiat de la structure combine **espaces goudronnés** et **espaces herbeux**, permettant la pratique de jeux extérieurs variés. De plus, un parc de jeux situé à 5 minutes à pied est régulièrement utilisé lors des temps d'activités.



Les enfants prennent leurs repas dans la salle des fêtes située à quelques mètres de l'accueil de Loisirs, les repas sont livrés tous les jours en liaison froide ETAPE Auvergne.

IV - Horaires et modalités d'inscription

L'accueil de loisirs de Paulhaguet est ouvert chaque mercredi de 15h à 18h30.

Les inscriptions peuvent se faire :

Par téléphone : 06 07 45 60 96 ou 04 71 76 88 10

Par mail : al-paulhaguet@villeauvergne.org

Via le portail famille de l'association Ville Auvergne :
www.villeauvergne.org

Pour une 1^{ère} inscription

Un dossier d'inscription complet doit être rempli avant l'arrivée de l'enfant.

Un mandat de
prélèvement

Le numéro
allocataire CAF

Une photocopie des
pages de vaccinations
de l'enfant

Le quotient
familial

Tous les documents nécessaires sont
disponibles sur le site de l'association :
villeauvergne.org

Je souhaite rencontrer la famille en
amont, afin de :

Présenter
les locaux

Expliquer le
fonctionnement
de l'accueil

Faire connaissance pour instaurer une
relation de confiance

Pour une réservation classique



L'inscription
doit être
effectuée au
moins une
semaine à
l'avance, le
jeudi si
l'enfant prend
le repas de
midi.

Elle peut être
faite jusqu'à la
veille pour les
enfants inscrits
à la journée ou
à la demi-
journée sans
repas.

V - Fonction animateur

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

VI - Fonction direction

Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps.

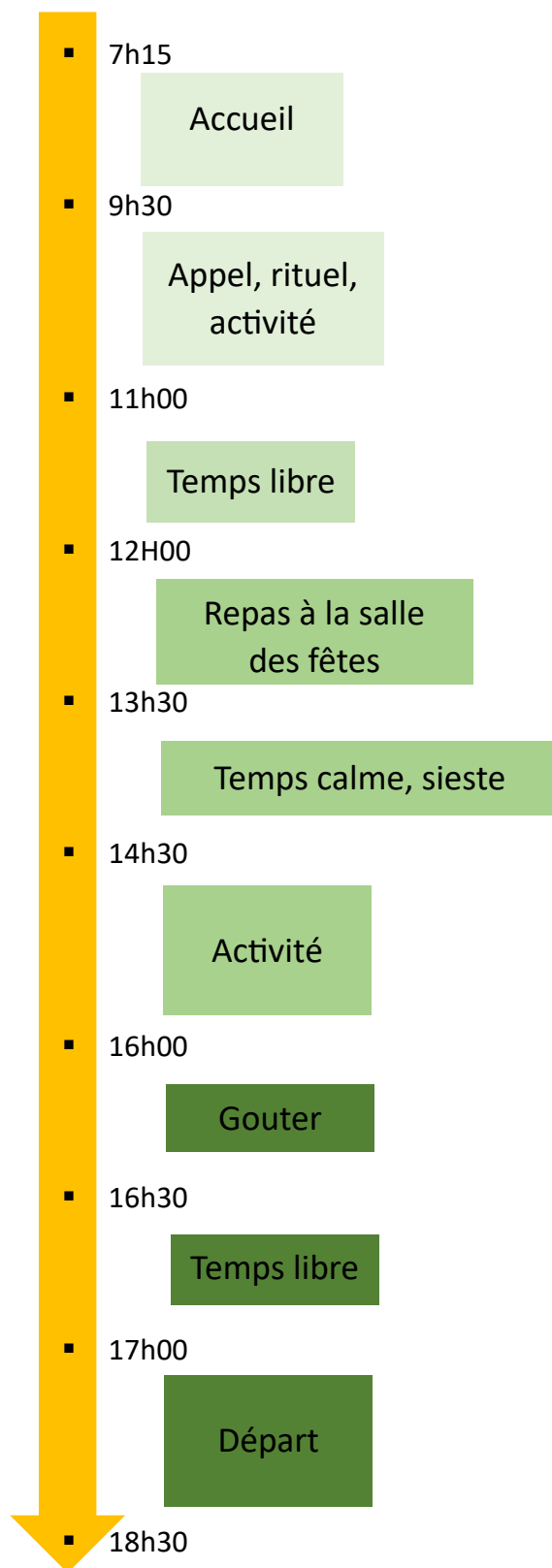
Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation.

Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil.

Développer les partenariats et la communication.

VII - Rythme de l'enfant et journée type



VIII – Évaluation du projet pédagogique

Objectifs de l'évaluation

Vérifier la cohérence entre les objectifs fixés et les actions menées.

Identifier les réussites et les axes d'amélioration.

Impliquer l'équipe, les enfants et les familles dans une démarche participative.

Adapter les contenus, rythmes, méthodes pour les prochaines sessions.

1. Évaluation par l'équipe d'animation

Temps de bilan en fin de période, collectif et individuel, permettant aux animateurs de faire part de leurs ressentis, difficultés, et propositions.

2. Évaluation avec les enfants

Temps de parole réguliers, notamment lors des rituels du matin ou des cercles de fin de journée.

Boîte à idées ou à émotions, accessible à tous les enfants pour exprimer envies, coups de cœur, ou suggestions.

Retours informels à travers l'observation du comportement, de l'engagement et de la participation des enfants aux activités.

3. Évaluation avec les familles

Temps d'échange informels lors des arrivées/départs.

Questionnaire de satisfaction en fin de période ou lors de l'exposition des réalisations.

Présence des familles lors des événements festifs (expositions, carnaval, goûter partagé) pour recueillir leurs impressions.

4. Auto-évaluation du directeur

Analyse globale de la dynamique de l'accueil (qualité de l'accueil, respect du projet éducatif, gestion de l'équipe, partenariats, etc.).

Rédaction d'un rapport de fin de saison, base de travail pour le projet pédagogique de l'année suivante.

Indicateurs de réussite

Taux de participation et de réinscription.

Niveau d'implication des enfants dans les projets (veillées, expositions, rencontres intergénérationnelles...).

NOS PARTENAIRES

Mairie

Familles

DAHLIR

Département

Communauté
de communes

SDJES

Bibliothèque

Ecoles

Assistantes
sociales

CAF

Modalités d'accueil des enfants aux besoins spécifiques

Sur l'accueil de loisirs, nous accueillons des publics aux besoins spécifiques avec un suivi du DAHLIR et réunions d'équipe d'animation afin de nommer une personne référente pour l'accompagner et l'intégrer au sein d'un groupe et de la structure.

L'accueil de loisirs accueille **tous les enfants**, sans discrimination conformément :

- Au principe d'égalité d'accès aux loisirs
- À la loi du 11/02/2005 (Handicap)
- Aux valeurs de l'éducation Populaire

L'objectif n'est pas de "faire à part" mais d'adapter le cadre pour permettre la participation de chacun. *Des temps de rencontres et d'échanges sont mis en place avec les familles, DAHLIR et l'équipe afin de rassurer et donner des informations pour accompagner au mieux enfants et familles.*

Les outils qu'on peut mettre en place sur la structure tels que :

Suivant le Handicap voici quelques exemples d'activités possibles

- Activités autour du toucher
- Des kim goûts afin de l'inciter à goûter à différentes saveurs
- Des parcours de motricité
-

Échanger avec l'équipe est enrichissant, pouvoir échanger nos points de vue ; mais surtout d'être sur la même piste de réflexion pour veiller à l'épanouissement et à l'autonomie que peut acquérir l'enfant.

Nous en tant qu'équipe nos missions sont de:

- + Veiller à leur sécurité affective et morale
- + Les intégrer au maximum au sein du groupe
- + Développer à leur rythme de l'autonomie
- + Les accompagner et leur faire découvrir des activités et les sensibiliser à la nouveauté

Les Objectifs pour les enfants sont différents selon leur âge :

Les enfants âgés de 3 à 5 ans et ceux de 7 à 13 ans n'ont pas les mêmes besoins, car ils se situent à des stades de développement très différents, tant sur le plan physique, cognitif, émotionnel que social. Comprendre ces différences est essentiel pour adapter l'accompagnement, les activités proposées et le cadre éducatif à chaque tranche d'âge.

Entre 3 et 5 ans, l'enfant est en pleine petite enfance. Son développement est principalement centré sur la découverte du monde à travers le corps, les sens et le jeu. À cet âge, les besoins fondamentaux sont fortement liés à la sécurité affective. L'enfant a besoin de repères stables, d'un cadre rassurant et d'adultes disponibles pour l'aider à réguler ses émotions, encore très intenses et souvent difficiles à exprimer verbalement. Le langage est en construction : l'enfant apprend à nommer ses émotions, à formuler ses besoins et à entrer progressivement en relation avec les autres. Le jeu libre, l'imitation, les activités courtes et concrètes sont indispensables, car la capacité de concentration reste limitée. Les besoins physiologiques (repos, rythme régulier, motricité) sont également très présents à cet âge.

À l'inverse, les enfants de 7 à 13 ans entrent dans une période de développement plus structurée, souvent appelée l'enfance puis la préadolescence. Leurs capacités cognitives sont plus avancées : ils peuvent raisonner, anticiper, comprendre des règles complexes et se projeter dans le temps. Le besoin d'autonomie devient central. L'enfant cherche à faire seul, à prendre des responsabilités et à se sentir compétent. Sur le plan social, le groupe de pairs prend une place majeure. Les relations amicales, la coopération, mais aussi les conflits participent à la construction de l'identité. L'enfant est davantage capable de gérer ses émotions, même si celles-ci restent parfois intenses, notamment à l'approche de l'adolescence.

Les besoins éducatifs diffèrent donc fortement entre ces deux tranches d'âge. Là où le jeune enfant a besoin d'un accompagnement très proche, d'un cadre souple et sécurisant, l'enfant plus âgé nécessite un cadre structuré, des règles claires et des espaces de discussion favorisant l'expression et la prise de responsabilité. Les activités doivent être adaptées : sensorielles, ludiques et courtes pour les 3-5 ans ; plus longues, coopératives ou réflexives pour les 7-13 ans.

En conclusion, reconnaître les besoins spécifiques des enfants selon leur âge permet de mieux répondre à leur développement global. Adapter les pratiques éducatives n'est pas une option, mais une nécessité pour favoriser l'épanouissement, la confiance en soi et le bien-être de chaque enfant, en respectant son rythme et son stade de maturation.

PROJET PEDAGOGIQUE 7/13 ANS :

Objectifs du projet éducatif de territoire	Intentions éducatives de l'association Ville Auvergne	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Les moyens	Les critères (Cela se verra en observant...)	Indicateurs (minimum)				Commentaires
CREER UNE EQUIPE COHERENTE ET BIENVEILLANTE	DONNER A L'ENFANT UN RÔLE D'ACTEUR RENDRE L'ENFANT AUTONOME	Développer le bien être chez l'enfant et les adultes	-Permettre à l'enfant de se sentir libre et apaisé dans un cadre défini	-L'animateur veillera à rester bienveillant afin de permettre à l'enfant de se sentir libre mais tout en respectant les règles de vie établies avec les enfants -L'enfant aura la liberté d'aller dans le lieu qu'il souhaite au sein du Centre s'il y a un adulte présent	Les enfants peuvent sortir s'ils le souhaitent en présence d'un adulte	Tous les jours				
			-Permettre à l'enfant d'exprimer ses choix et ses envies	-Les animateurs proposeront aux enfants de faire des choix parmi plusieurs activités et de choisir certains gouters	Nombre de choix d'activité Nombre de choix de goûter	Deux fois par semaine				
			-Favoriser l'organisation et le rangement	-Le rangement après les activités, les temps calmes, les temps libres sera fait avec les enfants et de manière ludique -Les enfants aideront au nettoyage (balais, éponge, ...)	Le rangement fait sans cris et dans le jeu	Tous les jours				
			-Favoriser les temps d'échange entre adultes	-Des bilans seront réalisés et des temps individuels à la demande de chacun seront possible, les objectifs du projet seront évalués une fois tous les 15 jours	Nombre de bilans	Un bilan d'équipe par semaine, bilans individuels à la demande 1 Bilan évaluation projet une fois tous les 15 jours				

PRATIQUER LA CITOYENNETE ET APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE	PERMETTRE A L'ENFANT DE S'EPANOUIR DANS LA VIE COLLECTIVE	Accompagner l'enfant au quotidien dans ses apprentissages	-Permettre à l'enfant de découvrir du matériel nouveau -permettre aux enfants de découvrir des techniques nouvelles	- Découverte de la Go Pro et du light painting, découverte de nouvelles cultures (intervention CADA), découverte du Land Art, Graff et techniques nouvelle de peinture, -Les enfants qui le souhaitent ramèneront un objet de chez eux qu'ils aiment et raconteront ce que c'est et son histoire - Les enfants qui ont des talents ou compétences pourront les faire découvrir aux autres	Evaluer avec les enfants s'ils connaissent ou non les activités et techniques proposées Possibilité de le faire tous les jours	Vérifier avec les enfants quotidiennement s'ils ont découvert quelque chose Tous les jours				
PRENDRE EN COMPTE L'ENFANT DANS SA GLOBALITE et CREER UNE EQUIPE BIENVEILLANTE et COHERENTE	PERMETTRE A L'ENFANT DE S'EPANOUIR DANS LA VIE COLLECTIVE	Favoriser l'inclusion, le respect et le vivre ensemble	-Favoriser la communication -Permettre à chacun de trouver sa place -Permettre à chacun d'être acteur de sa citoyenneté	-Des bilans de journées seront proposés avant le goûter -Mis en place d'un tableau des rôles attribués -Boîte à idée -sensibilisation à l'environnement et au tri sélectif, utilisation du compost -Les choix collectifs passeront par des votes à main levée -Proposer parmi plusieurs choix d'activité	-Le nombre de fois réalisés -Mise en place Dès le début des vacances Nombre de fois	Tous les jours Début des vacances Tous les jours Deux fois par semaine				

OUVRIR A LA CULTURE ET AU MONDE	ENRICHIR LA CULTURE DE L'ENFANT	Ouvrir les enfants sur leur territoire et leur environnement	-Créer du lien avec les différents acteurs locaux, et découvrir des métiers -Créer du lien avec les résidents de l'EPHAD pour ouvrir les enfants sur le monde -Favoriser le respect des aînés	-Sorties à la caserne, sortie chez les pompiers, sorties à la ferme -échanges avec les personnes âgées, création de questionnaires -Travail de journalistes (« Raconte-moi papy ») -Boîtes à questions pour les personnes âgées. -Conserver le lien après les vacances (échanges de lettre) -Spectacle pour les parents	Prévue dans le planning Continuité du projet Spectacle à Fontchaude	Réalisé oui/non Mis en place oui/non, nombre de parents présents				
PRATIQUER LA CITOYENNETE ET APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE	PERMETTRE a L'ENFANT DE S'EPANOUIR DANS LA VIE COLLECTIVE	Apprendre à exprimer ses émotions, lui permettre de s'exprimer librement	- les enfants exprimeront leurs émotions lors de temps collectifs s'ils le souhaitent -Des activités et outils pour libérer les émotions -Les enfants pourront à tout moment parler à un adulte s'il en éprouve le besoin -	Météo des émotions lors des temps de réunions avec les enfants au moment de l'appel Des activités seront pensées dans le respect du rythme de vie des enfants et afin de favoriser l'expression de leurs émotions Disponibilité de l'animateur et du directeur si un enfant va mal ou a besoin de parler aussi souvent que possible	A faire tous les jours, les enfants participent Activités adaptées et en lien avec l'expression Disponibilité de l'animateur	Tous les jours Une fois par semaine Tout le temps				

PROJET PEDAGOGIQUE 3/6 ANS :

Objectifs du projet éducatif de territoire	Intentions éducatives de l'association Ville Auvergne	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Les moyens	Les critères (Cela se verra en observant ...)	Indicateurs (minimum)				
										Commentaires
CREER UNE EQUIPE COHERENTE ET BIENVEILLANTE	DONNER A L'ENFANT UN RÔLE D'ACTEUR RENDRE L'ENFANT AUTONOME	Développer le bien être chez l'enfant et les adultes	-Permettre à l'enfant de se sentir libre et apaisé dans un cadre défini	-Mise à disposition d'un espace clair et défini pour les différents moments (activité, détente jeu libre)	Organiser l'espace avant l'ouverture du Centre	Fait ou non				
			-Permettre à l'enfant d'exprimer ses choix et ses envies	-support pour les règles de vie -Mise en place d'un espace de détente individuel -Bilan de journée pour permettre à l'enfant d'exprimer ses ressentis - choix pour l'enfant du positionnement des tables et chaises lors des activités,	-dès le début du centre -A réaliser tous les jours	Fait ou non Fait tous les jours				
			-Favoriser l'organisation et le rangement	-Le rangement se fera de manière ludique ainsi que le nettoyage, les enfants y participent	A faire, centre propre le soir	Fait tous les jours				
			-Favoriser les temps d'échange entre adultes	-Des bilans seront réalisés et des temps individuels à la demande de chacun seront possible, les	Disponibilité de l'adultes	Oui/non				

				objectifs du projet seront évalués une fois tous les 15 jours	Fais toutes les semaines pour les bilans et évaluation du PP tous les jours	Oui/non				
PRATIQUER LA CITOYENNETE ET APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE	PERMETTRE A L'ENFANT DE S'EPANOUIR DANS LA VIE COLLECTIVE	Faire grandir l'enfant au quotidien	-Permettre à l'enfant de découvrir du matériel nouveau -permettre aux enfants de découvrir des techniques nouvelles -Mettre en valeur les capacités de chacun	-Peinture ficelle, peinture au doigt, instrument de musique, Land Art, Imaginaire comté -Possibilité de ramener un objet de la maison et de parler de cet objet aux autres	-Questionner les enfants pour savoir si c'est bien une découverte Les enfants le font-ils ?	Toutes les semaines Tous les jours				
PRENDRE EN COMPTE L'ENFANT DANS SA GLOBALITE et CREER UNE EQUIPE BIENVEILLANTE et COHERENTE	PERMETTRE A L'ENFANT DE S'EPANOUIR DANS LA VIE COLLECTIVE	Favoriser l'inclusion, le respect et le vivre ensemble	-Favoriser la communication -Permettre à chacun de trouver sa place -Permettre à chacun d'être acteur de sa citoyenneté	-Des bilans de journée seront mis en place, les enfants seront impliqués aussi dans le déroulement de la journée, rôle définis tous les jours grâce au tableau des rôles -Vote à main levée pour valider un choix collectif -respect du tri sélectifs et utilisation du composteur	-A réaliser tous les jours A mettre en place tous les jours	Nombre de fois Nombre de fois ?				

OUVRIR A LA CULTURE ET AU MONDE	ENRICHIR LA CULTURE DE L'ENFANT	Ouvrir les enfants sur leur territoire et leur environnement	-Créer du lien avec les différents acteurs locaux, et découvrir des métiers -Créer du lien avec les résidents de l'EPHAD pour ouvrir les enfants sur le monde -Favoriser le respect des ainés	-Sortie pompier, sorite ambulance, sorite à la ferme, Préparation de chansons et gouter pour les personnes âgées, favoriser le lien pendant et après le projet	-Mise en place dans le planning d'activité Les enfants ont bien chanté ou cuisinés	Réalisé oui/non				
PRATIQUER LA CITOYENNETE ET APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE	PERMETTRE a L'ENFANT DE S'EPANOUIR DANS LA VIE COLLECTIVE	Apprendre à exprimer ses émotions, lui permettre de s'exprimer librement	- les enfants exprimeront leurs émotions lors de temps collectifs s'ils le souhaitent -Des activités et outils pour libérer les émotions -Les enfants pourront à tout moment parler à un adulte s'il en éprouve le besoin -	Météo des émotions, temps de discussion Disponibilité des adultes animateur ou directeur aussi souvent que possible	Oui	Tous les matins Au maximum				

Annexes



Évacuation Incendie

PROCÉDURE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

À CONNAÎTRE PAR TOUS LES ANIMATEURS



ÉTAPE 1

L'alarme sonne !

L'animateur :

- sort avec son groupe d'enfants dans le calme;
- laisse la porte de sa salle grande ouverte après le départ de son groupe;
- Utilise les issues de secours indiquées sans prendre les ascenseurs;
- Se rend au point de rassemblement matérialisé à l'extérieur;
- Compte les enfants de son groupe.

POINTS IMPORTANTS

Rester calme et ne pas courir.

Ne jamais retourner en arrière ou chercher ses affaires.

Écouter les consignes des adultes.

Tenir la fiche de présence journalière actualisée à chaque instant de la journée.

ÉTAPE 2

Le directeur récupère :

- La fiche de pointage du jour;
- L'ordinateur portable du centre et/ou les classeurs d'inscription.

Il vérifie tous les locaux, lieux communs et sanitaires.

ÉTAPE 3

Le directeur rejoint le point de rassemblement.

Il fait l'appel pour vérifier que tout le monde est présent.

Il se met à disposition des équipes de secours.

À RETENIR

Tous les animateurs doivent :

- Connaître l'emplacement de la fiche de pointage;
- Connaître les issues de secours;
- Connaître le point de rassemblement;
- S'entraîner régulièrement avec les enfants;
- Garder leur calme en toutes circonstances.

En cas d'absence du directeur, une personne doit avoir été désignée et formé à réaliser les étapes de cette procédure.



La sécurité de tous, c'est l'affaire de chacun !



Règlement de fonctionnement

DES ALSH DE L'ASSOCIATION

BAINS

LOUDES

PAULHAGUET

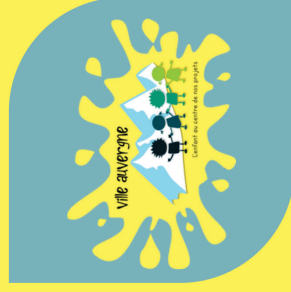
SAINT-PAULIEN

SAUGUES

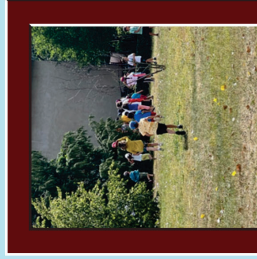
SIAUGUES SAINTE MARIE

SOLIGNAC SUR LOIRE

VALS PRÈS LE PUY



MISE À JOUR : JANVIER 2026



ASSOCIATION VILLE AUVERGNE
595 ROUTE DES MOULINS
ARMANDON
43230 SAINT-PREJET-ARMANDON
04/71/76/88/10
[HTTPS://WWW.VILLEAUVERGNE.ORG/](https://www.villeauvergne.org/)
[HTTPS://WWW.VILLEAUVERGNE.ORG/CONTACT](https://www.villeauvergne.org/contact)

*Chers parents
Bienvenue dans nos accueils de loisirs !*

*Vous avez fait le choix de nous confier votre enfant pour qu'il passe
avec ses camarades et avec nous de bonnes vacances et se construise
des souvenirs pour la vie.*

*Afin de garantir un bon accueil, vous trouverez, dans ce document,
ce qu'est un accueil de loisirs et les règles qui permettront une bonne
organisation.*

*Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez au
respect de ses règles.*

Preamble et présentation

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est une structure éducative faisant parti des Accueils collectifs de mineurs (ACM). Il se différencie des séjours de vacances ou de scoutisme par un accueil sans nuitée. Il fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation d'ouverture auprès des services de l'éducation nationale qui est affichée et consultable dans ses locaux.

A ce titre, l'accueil des enfants répond à des obligations légales ayant un impact sur son fonctionnement. Ce règlement vise à assurer la conformité de l'accueil et fixe les règles permettant un fonctionnement cohérent.

Un accueil collectif

À la différence des modes de garde des jeunes enfants, l'ALSH favorise l'accueil collectif et les interactions entre les enfants. La personnalisation de l'accueil reposera sur la prise en compte des spécificités de chaque enfant et de chaque famille au service du groupe. L'éducation familiale reste le point de repère prioritaire. Aussi, l'équipe d'animation mettra tout en œuvre pour respecter vos choix éducatifs, dans la limite de la faisabilité au sein du collectif.

Un rôle éducatif et pédagogique

L'accueil de loisirs n'est pas un mode de garde. Bien qu'il puisse remplir cette fonction, son rôle est d'abord de proposer aux enfants des activités à visées créatives et éducatives. Il a pour principales missions d'organiser le temps libre des enfants dans une dynamique collective et éducative. Pour y parvenir, le fonctionnement de votre ALSH s'articule autour de projets. L'association s'est dotée d'un projet éducatif. Il présente les objectifs fixés pour nos ALSH pour participer à l'éducation de vos enfants. Ce document est disponible sur notre site internet <https://www.villeauvergne.org/>.

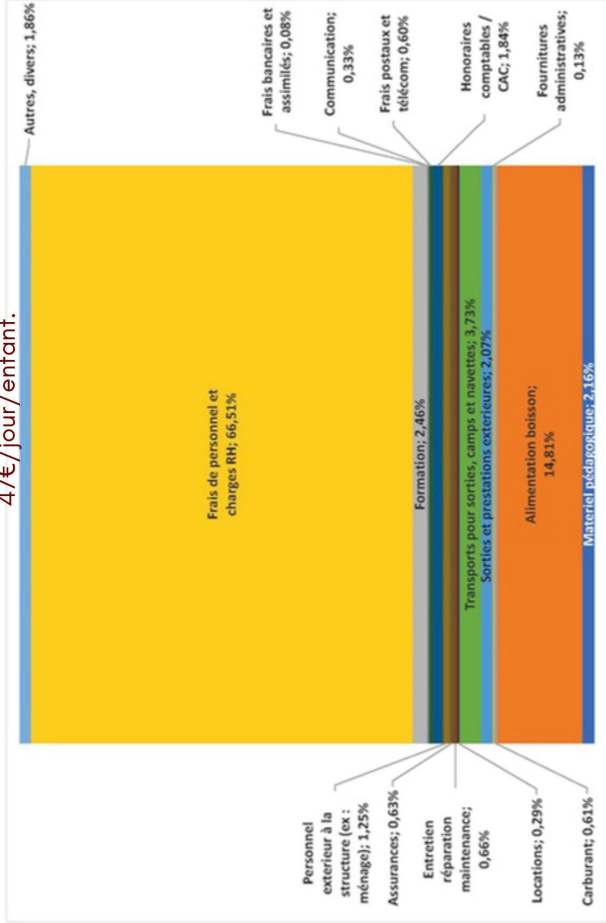


Chaque équipe sur son accueil élabore annuellement le projet pédagogique et le revise à chaque nouvelle période de fonctionnement. Les équipes y expliquent leurs fonctionnements, ce qu'ils veulent apporter aux enfants et comment y parvenir. Ils mettent en place les actions permettant d'atteindre le projet éducatif. Vous pouvez consulter le projet pédagogique de votre structure à la page <https://www.villeauvergne.org/centres>.

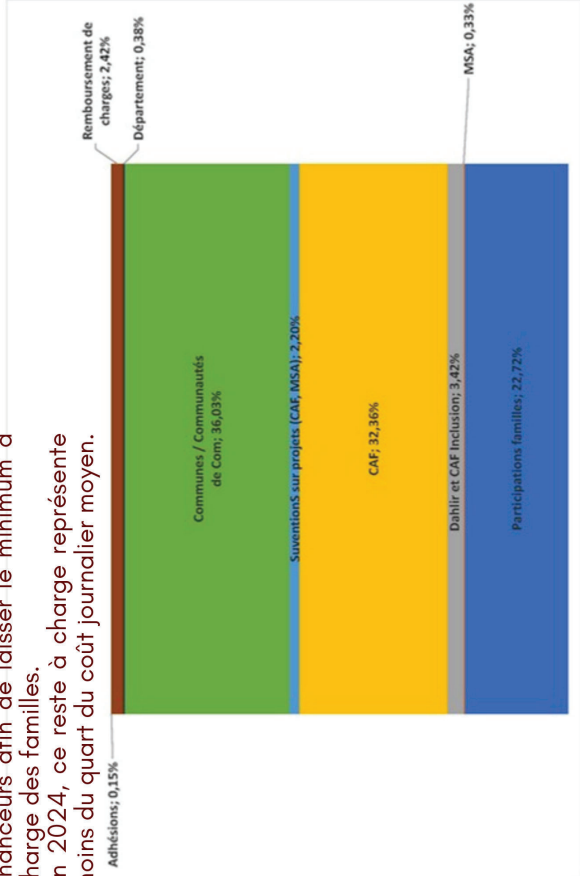
Les animateurs élaborent et mettent en place des programmes d'activités permettant d'atteindre les objectifs qu'ils ont fixé dans le projet pédagogique.

Ce que ça coute :

En 2024, sur l'ensemble de ses centres, l'association a réalisé 21045 jours enfants. C'est à dire que si chaque enfant était venu un jour, nous aurions accueillis 21045 enfants, soit plus de 2 fois le Zénith d'Auvergne. Le coût moyen d'une journée est de 47€/jour/enfant.



Ce coût est réparti entre tous les financeurs afin de laisser le minimum à charge des familles. En 2024, ce reste à charge représente moins du quart du coût journalier moyen.



Article 1 : Les inscriptions

1.1 : Condition d'accès

- L'enfant doit être scolarisé et âgé d'au moins 2 ans et 6 mois au premier jour d'accueil.
- L'enfant doit être autonome sur le plan propreté (peut avoir besoin d'une protection durant le sommeil) sauf indication dans un PAI.

1.2 : Les documents obligatoires

L'inscription est conditionnée obligatoirement à la fourniture au centre

- Du dossier d'inscription complété de manière exhaustive, daté et signé.
- De la photocopie des pages vaccination du carnet de santé mentionnant le NOM et Prénom de l'enfant (ou une attestation médicale).
- Attestation bénéficiaire AEEH

De plus, il peut-être demandé des documents complémentaires dans certains cas (PAI, prescriptions médicales, attestation d'aisance aquatique...).

Document	Date	Validité
Dossier d'inscription (+ mandat de prélèvement SEPA pour les dossier remplis avant le 15/04/2025)	Le premier jour de présence	3 ans
Pages vaccinations	Le premier jour de présence	A renouveler à chaque nouveau vaccin
Attestation AEEH	Le premier jour de présence	1 an
PAI	Dès la mise en place	Durée de révision
Prescription médicale	Dès le début de traitement	Durée du traitement

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de l'association <https://www.villeauvergne.org/> ainsi que dans l'espace personnel de la famille présentée ultérieurement.

1.3 : La cotisation annuelle

L'association conditionne l'accès à ses accueils au paiement d'une cotisation famille usagère dont le montant est fixé annuellement en assemblée générale.
Le montant de cette cotisation apparaît sur la première facture de l'année de la famille.

1.4 : Modalités de transmission des documents

- Par remise en main propre au plus tard lors de la première arrivée de l'enfant au sein de l'accueil.
- Par courrier à l'adresse de l'accueil ou de l'association.
- Par transmission numérique (le dossier d'inscription doit obligatoirement être signé avant transmission):
 - Page contact du site internet de l'association.
 - Par mail à l'adresse mail de l'ALSH d'accueil.
 - Déposer directement sur l'espace personnel de la famille.

1.5 : La pré inscription

Il est possible de réaliser une préinscription par téléphone. Cela permettra de déclencher des pré-réservations qui ne pourront être prises en compte qu'à partir de la validation des documents obligatoires.

Article 2 : Les réservations

2.1 : Accès aux réservations

La prise de réservations est obligatoire.
L'accès aux réservations n'est possible qu'après validation des documents obligatoires d'inscription. Cette validation se matérialise par la transmission par courriel des données de connexion à l'espace famille.

2.2 Modalités et délai de réservation

Mode de réservation	Date et heure limite vacances	Date et heure limite mercredis scolaires
Sur le portail famille.	Mardi de la semaine précédente avant 9h00	la veille avant 9h00
- Par le chat de l'espace famille - Par la page contact du site de l'association - Par mail - Par SMS	La veille avant 12h Obligation de réponse favorable du directeur pour permettre l'accueil	
Par téléphone		
	Ce mode de réservation reste l'unique moyen pour les réservations d'urgence ou de dernière minute.	

2.3 Modalités et délais de modification et d'annulation.

Mode d'annulation	Date et heure limite vacances	Date et heure limite mercredis scolaires
Sur l'espace personnel famille	Mardi de la semaine précédente avant 9h00	la veille avant 9h00
- Par le chat de l'espace famille - Par la page contact du site de l'association - Par mail - Par SMS - Par téléphone	Le jour d'accueil prévu avant 9h Obligation de réponse favorable du directeur pour permettre l'accueil	

2.4 : Prise en compte.

Les modifications ou annulations transmises hors délais ne seront pas prises en compte et entraîneront la facturation d'une absence injustifiée.

Article 3 : l'accueil des enfants familles

3.1 : Horaires d'accueil

L'accueil des enfants ne peut se faire en dehors des horaires d'ouverture du centre indiqués sur la journée type du projet pédagogique et affichée dans les locaux.

- Début de journée : de l'heure d'ouverture du centre à 9h15.
- Fin de matinée : de 11h45 à 12h15.
- Début d'après-midi : de 13h15 à 13h45.
- fin de journée : de 16h30 à l'horaire de fermeture du centre.

Les arrivées et départs en dehors de ses horaires ne sont pas permis sauf rendez-vous dument justifié.

3.2 : Identité des adultes désignés

Les personnes disposant d'un droit de prise en charge de l'enfant doit obligatoirement avoir été signalé et identifié par les responsables légaux de l'enfant auprès de la structure soit :

- par inscription sur le dossier d'inscription.
- par signalement préalable auprès du directeur de l'accueil.
- par ajout sur l'espace famille comme personne autorisée.

La personne autorisée devra systématiquement justifier de son identité au moment de reprendre l'enfant.

Article 4 : Alimentation, repas et goûters

4.1 : Organisation des repas

L'association organise un système de restauration en s'appuyant sur les acteurs locaux de restauration collective. Elle s'engage à mettre en place des repas équilibrés et adaptés. Respectueuse du caractère souverain de l'éducation familiale, elle prévoit différents types de repas :

- Repas ordinaire
- Repas adapté aux contraintes médicales (ex : allergies)
- Repas de substitution sans porc

Les repas fournis par les parents sous quelque forme que ce soit sont formellement interdits, sauf pour raison médicale expressément justifiée par un PAI.

La non consommation de tout ou partie des repas pour quelque raison que ce soit ne peut entraîner de remise financière au-delà de l'éventuel supplément facturé à ce titre.

En cas de sortie, l'équipe proposera des pique niques en respectant les mêmes attentions.

4.2 Les goûters

Les goûters sont fournis par le centre en respectant les engagements précisés à l'article 4.1.
Aucun gouter n'est à prévoir par la famille.

Article 5 : Facturation et paiement

5.1 : Tarification

La tarification des structures est indexée sur le QF CAF ou MSA.

Les grilles tarifaires sont disponibles à l'affichage dans les centres et sur le site internet de l'association. Un simulateur de tarif est disponible sur la page <https://www.villeauvergne.org/centres/simulateur>

Les grilles tarifaires permettent plusieurs formules : - Journées / 1/2 journées - Forfait semaine (5 journées complètes sur une même semaine indivisible).

Les réservations selon l'une de ces 2 formules ne peuvent être changées après la venue de l'enfant. Le QF en vigueur est consultable sur l'espace personnel de la famille. Il appartient à la famille de faire connaître au centre l'évolution de son QF au cours de l'année et avant les dates de facturation.

5.1 : Modalités de facturation.

Les factures sont éditées chaque mois (entre le 01 et le 15 du mois suivant) et mises à disposition sur les espaces familles. Les familles reçoivent un SMS de notification doublé d'un envoi par courriel. La facture est téléchargeable directement sur l'espace famille (attention le délai d'affichage de la facture peut être long).

5.2 : Modalités de règlement.

- Chèques bancaires.
- Virements bancaires.
- Paiement en ligne sur le portail famille.
- ANCV.
- CESU.
- Par prélèvement automatique.

Les paiements en espèces sont possibles sur les centres. Un reçu doit vous être fourni. Pour être pris en compte, les règlements (hors paiements en ligne et prélèvements automatiques) doivent obligatoirement faire apparaître le numéro de la facture réglée.

5.3 Délais de règlement

L'échéance de règlement est fixée à 15 jours après la date d'édition des factures. Au-delà de cette date, le règlement est exigible sans délai. Le règlement des factures des périodes antérieures conditionne la possibilité de réserver les nouvelles périodes. Les impayés de la période précédente sont rappelés verbalement à l'attention de la famille. Les impayés de périodes antérieures sont exigés avant toute nouvelle prise en charge des enfants de la famille. Ils peuvent entraîner le blocage des réservations sur le portail famille ainsi que des frais de dossier ou de recouvrement.

5.4 De la facture au règlement.

- **Jour J** : Edition des factures.
- **Jour J + 15** : Terme de l'échéance.
- **Jour J + 30** :
 - 1er rappel.
 - Blocage des réservations sur le portail famille.
- **Jour J + 60** :
 - 2^o rappel.
 - Notification de prélèvement.
- **Jour J + 90** :
 - Pénalité de 10%.
 - Imputation de 40 € de frais de recouvrement.
 - Prélèvement automatique.
 - En cas d'échec du prélèvement : mise en recouvrement.

5.5 : Difficultés passagères et soutien au paiement.

Il est possible de mettre en place des paiements échelonnés par prélèvements automatiques afin de faciliter l'accessibilité financière. Cette mesure suspend toutes les procédures prévues à l'article 5.4 dans la limite du respect des échéances.

5.6 : Paiement par anticipation.

L'association accepte de mettre au crédit des familles des sommes qui seront ventilées au fur et à mesure de la venue des enfants. Ceci peut permettre d'utiliser les chèques ANCV ou CESU arrivant à échéance.

Article 6 : Objets personnels et précieux

6.1 : Les affaires à avoir :

- Un sac à dos contenant une gourde
 - Un couvre-chef (casquette, chapeau...)
 - Une crème solaire adaptée
 - Un change (si nécessaire)
 - Le doudou et/ou la sucette si besoin
- Aucune substance médicamenteuse n'est autorisée

6.2 Les téléphones, tablettes, jeux vidéos

- Les téléphones sont interdits et déposés dans le bureau du directeur à l'arrivée et restitués au départ.
 - Les consoles de jeux sont interdites.
 - Les objets connectés sont interdits.
- Des activités faisant appel aux outils numériques ou à la projection d'images peuvent être proposées dans le cadre d'un programme ou d'un projet. L'accord exprès des parents est exigé et une activité alternative est proposée.

6.3 Les bijoux, objets précieux, jouets et objets personnels

- Par soucis de sécurité, il est demandé d'éviter les bijoux et objets de grande valeur risquant d'être perdus ou cassés.
- Les jouets et jeux personnels sont à éviter afin de prévenir toute perte ou dégradations.

Article 7 : Révision et acceptation

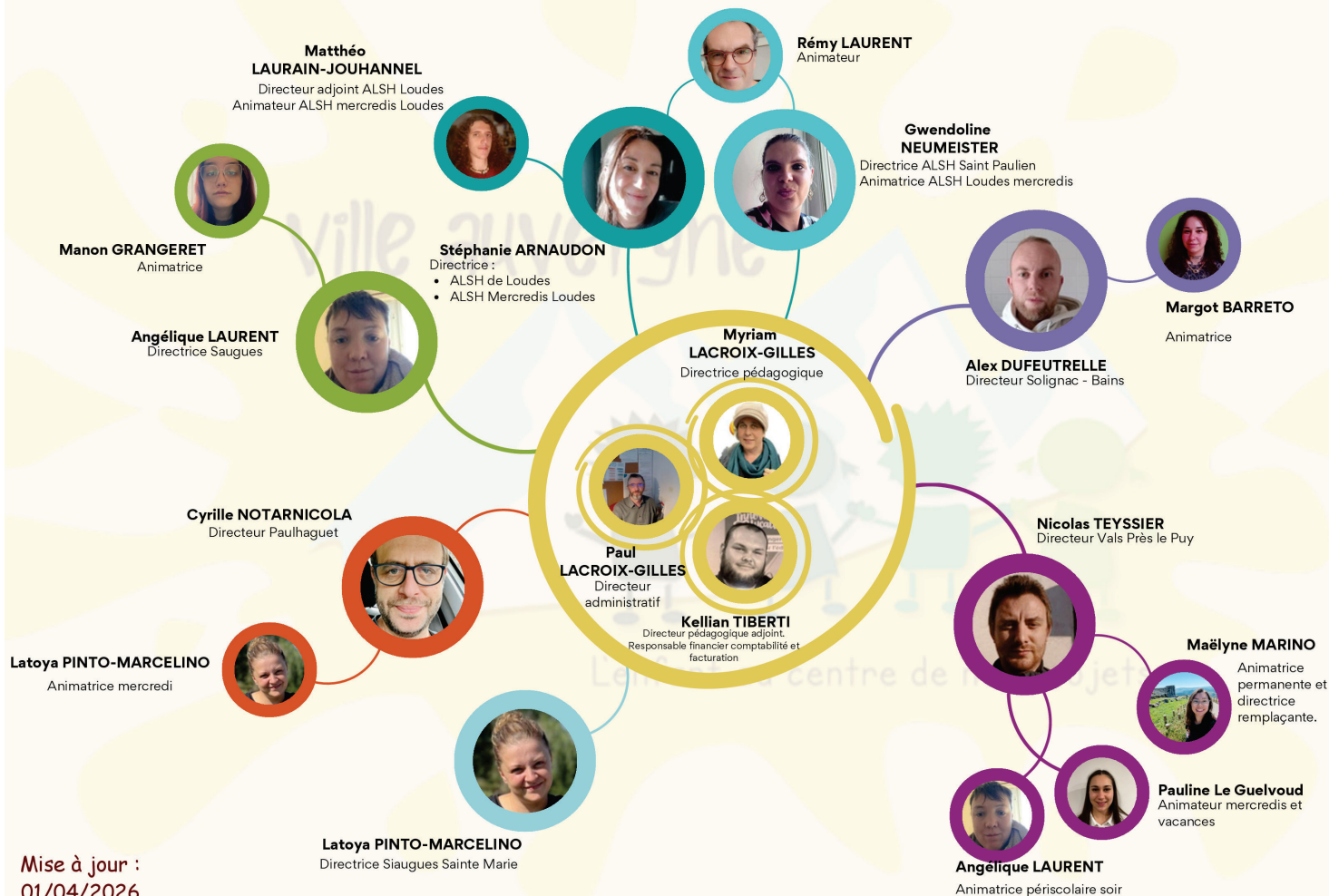
7.1 : Révision.

Le règlement intérieur est révisé au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire.
Les familles seront informées par les moyens habituels des mises à jour.

7.2 : Acceptation.

L'acceptation sans réserve du règlement intérieur est prévue dans le dossier d'inscription. En le signant, les familles reconnaissent en avoir pris connaissance et l'accepter sans réserve.

Organigramme de l'association



Mise à jour :
01/04/2026

ANNUAIRE DES STRUCTURES

Mise à jour 01/04/2026

704 ALSH PAULHAGUET

Responsable(s) : Cyrille NOTARNICOLA
Latoya PINTO-MARCELINO
Ligne fixe : 09/54/32/98/48
Mobile : 06/07/45/60/96
E-mail : al-paulhaguet@villeauvergne.org
Horaires d'ouverture :
• Vacances scolaires :
◦ Lundi à Vendredi : 7h30 - 18h30
• Hors Vacances scolaires :
◦ Mardi : 10h - 12h et 13h - 16h
◦ Mercredi : 7h15 - 18h30

705 ALSH LOUDES

Responsable(s) : Stéphanie ARNAUDON
Matthéo LAURAIN-JOUHANEL
Ligne fixe : 09/52/65/09/98
Mobile : 06/42/24/31/90
E-mail : al-loudes@villeauvergne.org
Horaires d'ouverture :
• Vacances scolaires :
◦ Lundi à Vendredi : 7h30 - 18h30
• Hors Vacances scolaires :
◦ Mardi : 10h - 12h et 13h - 16h
◦ Mercredi : 7h30 - 18h30

ALSH SAINT PAULIEN

Responsable(s) : Gwendoline NEUMEISTER
Ligne fixe : 09/72/21/43/75
Mobile : 07/81/69/26/77
E-mail : al-saintpaulien@villeauvergne.org
Horaires d'ouverture :
• Vacances scolaires :
◦ Lundi à Vendredi : 7h30 - 18h30
• Hors Vacances scolaires (site de Loudes) :
◦ Mardi : 10h - 12h et 13h - 16h
◦ Mercredi : 7h30 - 18h30

ALSH MERCREDIS VELAY OUEST

VOIR :
• ALSH LOUDES
• ALSH SAINT PAULIEN

ALSH SIAUGUES SAINTE MARIE

Responsable(s) : Latoya PINTO-MARCELINO
Ligne fixe : 04/71/76/88/10
Mobile : 07/68/61/83/10
E-mail : al-siauguessaintemarie@villeauvergne.org
Horaires d'ouverture :
• Vacances scolaires (selon ouverture) :
◦ Lundi à Vendredi : 7h30 - 18h30
• Hors Vacances scolaires * :
◦ Mardi : 13h - 16h

ALSH SAUGUES

Responsable(s) : Angélique LAURENT
Ligne fixe : 04/71/76/88/10
Mobile : 07/67/87/10/43
E-mail : al-saugues@villeauvergne.org
Horaires d'ouverture :
• Vacances scolaires :
◦ Lundi à Vendredi : 7h30 - 18h30
• Hors Vacances scolaires :
◦ Lundi* et Mardi* : 10h - 12h30
◦ Mercredi : 7h30 - 18h30

CENTRE ADMINISTRATIF

STANDARD GÉNÉRAL
Numéro : 04/71/76/88/10
Horaires d'ouverture :
• Lundi à Vendredi : 09h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00
• Samedi - dimanche : Fermé

Direction administrative et RH
Paul LACROIX-GILLES
Ligne fixe : 04/71/76/88/10
Mobile : 06/60/16/76/39
E-mail : contact@villeauvergne.org
Direction Pédagogique, accompagnement des structures et familles
Myriam LACROIX-GILLES
Ligne fixe : 09/72/21/43/75
Mobile : 07/82/97/00/06/
E-mail : direction.pedagogique@villeauvergne.org
Gestion financière, ressources numériques et direction pédagogique adjointe
Kellian TIBERTI
Ligne fixe : 09/72/21/43/75
Mobile : 07/67/26/84/10
E-mail : comptabilite@villeauvergne.org

703 FONCHAUDE

Responsable(s) : Myriam LACROIX-GILLES
Kellian TIBERTI
Ligne fixe : 09/72/21/43/18
Mobile :
E-mail :
Horaires d'ouverture :

706 ALSH VALS PRÈS LE PUY

Responsable(s) : Nicolas TEYSSIER
Maëlyne MARINO
Ligne fixe : 04/71/09/67/66
Mobile : 06/18/88/27/10
E-mail : alshvalspresslepuy@villeauvergne.org
Horaires d'ouverture :
• Vacances scolaires :
◦ Lundi à Vendredi : 7h30 - 18h30
• Hors Vacances scolaires :
◦ Lundi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00.
◦ Mardi : 14h00 - 17h00
◦ Mercredi : 7h30 - 18h30

707 ALSH BAINS - SOLIGNAC/LOIRE

Responsable(s) : Alex DUFEUTRELLE
Ligne fixe : 09/50/72/02/33
Mobile : 06/52/93/73/43
E-mail : al-solignac-bains@villeauvergne.org
Horaires d'ouverture :
• Vacances scolaires :
◦ Lundi à Vendredi : 7h30 - 18h30
• Hors Vacances scolaires :
◦ Mardi : 11h00 - 16h00
◦ Mercredi : 7h30 - 18h30

* Permanences téléphoniques ou sur rendez-vous